

Conditions de vente et de livraison du département Produits techniques

(valables dès le 01.04.2026)

Outre les présentes conditions de vente et de livraison, les conditions générales de vente (CGV) en vigueur du groupe Debrunner Koenig ainsi que la liste de prix en vigueur s'appliquent également. La taxe anticipée de recyclage TAR et la taxe d'incitation COV sont indiquées séparément. Nos prix et majorations sont fondamentalement sans engagement. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sans préavis. La version actuellement en vigueur des conditions générales de vente (CGV) est disponible sur www.d-a.ch ou en version imprimée sur demande.

Produits CVC

Pour les produits de la branche chauffage, ventilation, climatisation (CVC), les conditions générales de livraison (CGL) pour fabricants/fournisseurs de la branche CVC s'appliquent en sus.

Valeur de commande minimum

La valeur de commande minimum est de CHF 30.- hors TVA. Si la valeur de commande minimum n'est pas atteinte, la différence est facturée en tant que majoration (majoration de commande minimum).

Positions

Une majoration de position est facturée pour chaque position de tôles de ferblanterie.

Paquets entamés

Dans le domaine Technique de fixation, les prix s'appliquent aux paquets entiers. Une majoration de CHF 8.- est facturée pour toute ouverture de paquet.

Taxe énergétique

Une taxe énergétique de 0.75 % de la valeur nette de la commande est facturée par commande. Le pourcentage de la taxe énergétique dépend des coûts actuels de l'énergie et est régulièrement adapté.

Transport

Une participation aux frais de transport de 4.7 % de la valeur nette de la commande, mais de CHF 40.- au minimum, est facturée pour les livraisons. En cas de contraintes géographiques, urbaines ou temporelles rendant la livraison plus difficile, nous pouvons majorer le forfait de livraison ou facturer un supplément. Cela vaut notamment pour les livraisons : à date fixe ; à effectuer dans des créneaux horaires spécifiques ; prioritaires ; express. Les envois par colis sont facturés selon les tarifs en vigueur, avec un minimum de CHF 13.50 par envoi.

Le déchargement par grue est facturé CHF 28.- par mouvement de grue. Les temps d'attente sur chantier/au domicile sont facturés CHF 120.- l'heure.

Dans tous les cas, une possibilité d'accès suffisante doit être disponible.

En cas d'enlèvement des marchandises par le client, nous facturons une participation au port antérieur de 1.8 % de la valeur nette de la commande, avec un montant minimum de CHF 5.50.

Emballage et emballages consignés

Un forfait de CHF 6.50 par commande est facturé pour les frais d'emballage (hors emballages spéciaux).

Les emballages consignés tels que palettes, cadres et couvercles sont facturés séparément. La restitution des emballages consignés donne lieu à une note de crédit, après déduction d'un forfait de traitement de CHF 5.- par europalette et par couvercle, et de CHF 7.- par cadre. Seuls les emballages consignés, retournés en bon état et parfaitement réutilisables, donnent droit à une note de crédit.

Retours

Les marchandises au prix de vente supérieur à CHF 50.- (hors TVA) peuvent être retournées aux frais du client dans un délai de 14 jours, à condition que l'emballage soit intact, que la marchandise ne présente aucune trace d'utilisation et qu'il s'agisse de produits de stock. Les articles sur commande ne peuvent en aucun cas être retournés.

Tout retour doit avoir été préalablement annoncé et être muni d'une fiche de mise en stock. La fiche de mise en stock vous est envoyée par e-mail après la validation de votre annonce de retour. En cas de retour de marchandise, une retenue d'au minimum 20 % du prix de vente est déduite.